



# Plan d'action 2024 du réseau Fratel

Sur proposition du comité de coordination, les membres du Réseau francophone de la régulation des télécommunications (Fratel) ont adopté le plan d'action du réseau pour l'année 2024, lors de la 21<sup>e</sup> réunion annuelle, qui s'est tenue les 25 et 26 octobre à Rabat, en Royaume du Maroc.

Les objectifs des activités inscrites à ce plan d'action sont exposés ci-après.

## 1. Objectifs de la charte du réseau et propositions d'actions à mettre en œuvre en 2024

### Rappel des objectifs de la charte

Fratel a pour mission de promouvoir l'échange d'information, de contribuer, dans la mesure de ses possibilités, aux efforts de formation, de coordination, et de coopération technique entre ses membres, ainsi que de collaborer à l'étude de toute question relative à la régulation des télécommunications.

Conformément à la charte qui unit ses membres, Fratel poursuit les objectifs suivants :

- encourager la connaissance mutuelle de ses membres, du mode d'exercice de leurs missions respectives et des marchés des télécommunications qu'ils régulent, notamment par des échanges de meilleures pratiques ;
- offrir des occasions de rencontres, d'information et d'échanges entre les experts de diverses disciplines des marchés des télécommunications/TIC et les acteurs des grands secteurs de l'activité financière, économique et juridique ;
- collaborer sur des sujets d'intérêt commun avec les autres réseaux d'institutions en charge de la régulation des télécommunications ou d'autres secteurs ;
- organiser des sessions de travail sous la forme d'un séminaire et d'une réunion annuelle au bénéfice de ses membres ;
- réaliser des études ou des travaux sur des sujets d'intérêt commun, en particulier lorsque le caractère francophone ou l'utilisation d'un cadre juridique commun est un des éléments déterminants de la recherche ;

- soutenir le renforcement des capacités de ses membres, notamment au travers de formations ;
- exercer toute autre activité en accord avec les objectifs de la Charte.

## Les actions à mettre en œuvre en 2024

Le développement du numérique à la fois transforme le secteur des télécommunications et pose de nouvelles questions de régulation des marchés numériques, du périmètre de cette régulation et des collaborations nécessaires entre régulateurs. Ces enjeux ont par le passé été abordés par Fratel et continueront d'être approfondis dans les années à venir. Pour 2024, les membres de Fratel ont décidé lors de la 21<sup>e</sup> réunion annuelle de traiter de l'avenir des réseaux et de la régulation et d'échanger sur les enjeux de régulation relatifs aux marchés de la donnée et des services numériques.

Les actions à mettre en œuvre sont les suivantes :

- la réunion annuelle sur « **Quels modèles d'affaires et quelles stratégies des opérateurs télécom, dans le futur ?** » ;
- le séminaire d'échange d'information et d'expérience sur « **Économie de la donnée et services numériques : quels enjeux de régulation technico-économiques ?** » ;
- le suivi de la mise en ligne de l'outil ouvert aux membres de Fratel sur la représentation de la couverture et la qualité de service mobiles et réflexions sur son financement et son ouverture aux autres membres de Fratel ;
- l'animation du site internet [www.fratel.org](http://www.fratel.org), outil de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres ;
- la facilitation de la formation et de la coopération entre membres de Fratel sur les sujets télécoms (Mastère Regnum, réunions en marge des événements internationaux...) ;
- la mise en œuvre du volet francophone du programme iPRIS pour les membres de Fratel.

## 2. La réunion annuelle

Conformément à l'article 9 de la charte constitutive du réseau Fratel, le principe de la réunion annuelle des dirigeants des régulateurs consiste à inviter les membres du réseau à mettre en commun leur expérience et à faire part de travaux d'intérêt commun effectués à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre mis en place par le réseau. Elle est aussi l'occasion d'élire le nouveau comité de coordination et d'approuver le plan d'action pour l'année suivante.

La réunion annuelle se tiendra au second semestre 2024, sur le thème « **Quels modèles d'affaires et quelles stratégies des opérateurs télécom, dans le futur ?** ».

Les réseaux de télécommunication fixes et mobiles à haut et très haut débit évoluent pour répondre aux attentes et demandes des utilisateurs ou pour être plus efficaces et optimisés. Les opérateurs intègrent régulièrement de nouvelles technologies telles que la virtualisation, les services en nuage ou des systèmes d'intelligence artificielle. Les réseaux peuvent être aussi densifiés pour faire face à l'augmentation des trafics, mutualisés pour une meilleure rentabilité des investissements, ils peuvent fournir des services à très faible latence pour répondre à de nouveaux usages, ou encore devenir plus durables et résilients.

En parallèle, les opérateurs de télécommunications sont également amenés à faire évoluer leurs stratégies commerciales et modèles d'affaires, compte tenu de nouvelles formes de concurrence, du positionnement des principaux acteurs du numérique, des tower-co, des fournisseurs de services numériques, des équipementiers traditionnels et émergents, des verticaux susceptibles de déployer leurs propres réseaux privés.

Il importe aux membres de Fratel de mieux appréhender et comprendre ces tendances structurantes du secteur des télécoms et leurs impacts sur l'organisation du marché et sur les modèles d'affaires des opérateurs.

Ces nouvelles tendances sont susceptibles de façonner l'industrie des télécommunications de demain et l'avenir de la connectivité et posent potentiellement de nouvelles questions de régulation. Les enjeux d'ouverture, de connectivité, de caractère abordable, d'acceptabilité, d'impact environnemental, de résilience...sont aussi à prendre en considération, de même que la capacité de la régulation à les anticiper.

Enfin, l'identification de nouvelles compétences notamment en matière de données et de numérique, le recours à de nouveaux outils numériques, les nouveaux modes de régulation et d'intervention seront au cœur des réflexions lors de la réunion annuelle. Il en sera du sujet de la coopération entre régulateurs en charge des télécommunications et ceux des autres secteurs au niveau national et international, au regard des nouveaux défis de régulation et de la numérisation de l'économie et de la société.

Lors de la réunion annuelle, les membres du réseau seront donc amenés à échanger sur les grandes tendances structurant l'organisation du marché des télécommunications de demain. Ils pourront en particulier évoquer les stratégies des opérateurs et les enjeux de régulation liés à ces évolutions. Il pourra aussi être

question des transformations attendues des régulateurs et des raisons et moyens d'améliorer la collaboration entre régulateurs télécoms et ceux des autres secteurs.

Pour les responsables d'autorité, un petit-déjeuner débat aura lieu sur un thème d'actualité.

### 3. Le séminaire d'échange d'information et d'expérience

Conformément à l'article 10 de la Charte, le séminaire d'échange d'information, à vocation plus technique, approfondit un des aspects du thème de l'année établi dans le plan d'action. Il permet aux membres de partager leur savoir-faire et leur expérience sur une problématique d'intérêt commun tout en évoquant les problèmes spécifiques rencontrés dans l'exercice de leurs missions.

Le séminaire se tiendra au premier semestre 2024, au Togo, et portera sur « **Économie de la donnée et services numériques : quels enjeux de régulation technico-économiques ?** ».

Avec la numérisation de la société, l'échange des données non personnelles, du secteur public ou des entreprises devient un levier d'importance pour le développement de l'économie. Il importe de créer un environnement sécurisé favorable au partage et à l'utilisation efficace des données en permettant en particulier l'interopérabilité, l'accès et l'ouverture des données. C'est dans ce contexte que des membres de Fratel ont développé ou réfléchissent à des stratégies nationales centrées sur la donnée.

Par ailleurs, l'explosion de données a permis le développement mondial d'acteurs du stockage et du traitement de données. Les opérateurs de télécommunications, comme les autres acteurs de l'économie, ont d'ailleurs de plus en plus recours à leurs services, dans le contexte de virtualisation de leurs équipements de cœur de réseau et d'accès radio. Il a, cependant, été constaté sur les marchés de certains pays membres de Fratel, des obstacles commerciaux, techniques, contractuels et organisationnels pouvant appeler une intervention des pouvoirs publics.

Avec la numérisation de nombreux services, les autorités publiques peuvent être amenées à prendre des mesures pour créer une concurrence loyale entre les acteurs du numérique, stimuler l'innovation, la croissance et la compétitivité sur les marchés numériques, mais également renforcer la liberté de choix des utilisateurs. Dans ce contexte, se pose la question du rôle que peuvent jouer les régulateurs télécoms. C'est notamment le cas pour certains services numériques - comme la finance mobile- qui nécessitent des interactions et une coopération entre plusieurs instances publiques

dont les régulateurs en charge des télécommunications, afin de permettre leur croissance et le développement.

Lors de ce séminaire, les membres du réseau seront amenés à échanger sur les enjeux de régulation technico-économiques de l'utilisation des données non personnelles du secteur public et des entreprises, sur les potentielles défaillances du marché du stockage de la donnée et les interventions publiques pour y remédier ainsi que sur les mesures réglementaires pour permettre l'émergence et le développement des services numériques, en particulier les paiements mobiles.

Pour les responsables d'autorité, un petit-déjeuner débat se tiendra sur un thème d'actualité.

## **4. Facilitation de la formation et de la coopération entre membres de Fratel sur les sujets télécoms**

### **Le Mastère spécialisé RegNum**

Le Mastère en régulation de l'économie numérique, RegNum, est un cycle de formation sur deux ans qui a pour but de répondre aux besoins de formation spécialisée des experts en télécommunications, notamment issus d'Afrique francophone subsaharienne, en matière de régulation économique, technique et financière appliquée aux télécommunications. Il s'adresse aux cadres en charge d'activités en lien à la régulation de l'économie numérique.

Organisé et mis en œuvre par Telecom Paris, ce Mastère, approuvé par la conférence des grandes écoles en avril 2013, comprend deux Badge (Brevet d'aptitude délivré par les grandes écoles), l'un en régulation des communications électroniques abordant notamment les instruments de la régulation (interconnexion, service universel, gestion du spectre...), RegTel, démarré il y a plus de 15 ans et un en régulation de la finance électronique et des postes, RegFep. Les personnes ne souhaitant se former que sur un champ spécifique de la régulation peuvent s'inscrire spécifiquement à un des deux Badges.

Cet ensemble de formations est structuré autour de 7 sessions de 60 heures de cours et ateliers présentiels et d'une session finale de soutenance. Chaque Badge est composé de 4 sessions (270 heures), ainsi qu'une session de soutenance de mémoire. Les deux premières sessions sur le renforcement des connaissances de base et l'introduction à l'économie numérique et à sa régulation sont communes à l'ensemble des formations. Les 2 Badge se différencient ensuite par les thèmes

21<sup>e</sup> réunion annuelle de Fratel – 25 et 26 octobre 2023

abordés lors des 2 autres sessions : 2 sessions sur l'économie et la régulation des communications électronique pour RegTel et 1 session sur l'économie et la régulation des données personnelles et 1 session sur l'économie et la régulation des activités financières et postales pour RegFep. A la suite de la suppression du badge RegInt en 2021, la session sur l'économie et régulation de l'Internet et des contenus numériques n'est disponible que dans le cadre du Mastère.

Le mastère spécialisé intègre 6 des 7 sessions proposées selon les choix du participant (390 heures). RegTel et RegFep se tiennent à Abidjan et Paris.

### **L'initiative de l'Équipe Europe de renforcement des capacités de régulation pour l'Afrique sub-saharienne-programme iPRIS**

Fratel propose de participer à un nouveau programme pour ses membres. L'Institut luxembourgeois de régulation, vice-président 2023 du réseau, est un coordinateur et un partenaire stratégique pour le volet francophone du programme iPRIS (« ICT Policy & Regulation - Institutional Strengthening » ou « Politique et régulation des TIC-renforcement institutionnel ») pour accompagner le développement d'une offre de formation aux régulateurs et associations régionales de régulateurs en Afrique sub-saharienne.

Ce programme établi pour la période 2023-2027 est une initiative conjointe de l'Agence suédoise de développement et coopération et de la Direction générale des partenariats internationaux de la Commission européenne - DG-INTPA. Elle est cofinancée par l'Union européenne, la Suède (Agence internationale de coopération au développement) et le Luxembourg (Ministère de la Coopération). Il est conduit par le Centre indépendant suédois « Programme suédois pour les TIC dans les régions en développement » (SPIDER) en collaboration avec l'institut luxembourgeois de régulation et le régulateur suédois PTS et en tant que partenaires stratégiques, les associations régionales et les régulateurs nationaux sub-sahariens.

L'objectif global de cette initiative est d'améliorer une connectivité inclusive et durable en Afrique subsaharienne en renforçant la capacité des autorités de régulation à mettre en œuvre des projets stratégiques.

En 2024, sont prévus un premier cycle de mise en œuvre d'initiatives de changement souhaitées par les autorités de régulation sub-sahariennes francophones après sélection (6-8 autorités maximum) et un soutien aux organismes de régulation

21<sup>e</sup> réunion annuelle de Fratel – 25 et 26 octobre 2023

régionaux pour renforcer leurs capacités de coordination régionale de la réglementation des TIC.

### **Réunions des membres de Fratel en marge des réunions internationales**

Au regard du succès des réunions en marge des réunions internationales, il est proposé, en 2024, de continuer à soutenir des initiatives qui permettent d'améliorer les relations et la coopération entre membres de Fratel. Le colloque mondial des régulateur (GSR) de l'UIT et le Mobile World Congress de la GSMA à Barcelone seront notamment deux bonnes occasions pour se retrouver et échanger.



## **5. Le site internet Fratel.org, outil de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres**

Conformément aux articles 2, 3 et 4 de la Charte, Fratel veillera à promouvoir et à valoriser ces initiatives, notamment au travers de son site Internet <http://www.fratel.org>

Fratel.org est un site Internet administré par le secrétariat exécutif, assuré par l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) de France, pour le réseau.

Les autorités sont invitées à enrichir le site internet de Fratel. Le secrétariat exécutif de Fratel facilitera le partage d'informations susceptibles d'intéresser les autres régulateurs, qu'elles soient ou non en lien avec le thème de l'année.



## Annexe : Récapitulatif des actions à mettre en œuvre en 2024

Les actions adoptées à mettre en œuvre, présentées ci-dessus, sont récapitulées par le tableau suivant :

	<b>Calendrier</b>	<b>Lieu</b>	<b>Thème/Actions</b>
Séminaire d'échange d'information et d'expérience	1 <sup>er</sup> semestre 2024 2 jours	Togo	Économie de la donnée et services numériques : comment fluidifier le marché ?
Réunion annuelle	2 <sup>e</sup> semestre 2024 2 jours	(en attente de confirmation)	Quels modèles d'affaires et quelles stratégies des opérateurs télécom, dans le futur ?
Formation qualifiante MASTERE RegNum	Janvier 2024 – décembre 2024	Paris Abidjan	
Promagramme iPRIS	Septembre 2024 – octobre 2024	Luxembourg	Premier cycle de formation pour les autorités nationales subsahariennes et soutien aux organismes de régulation régionaux
Outil sur la représentation de la couverture et la qualité de service mobiles	Janvier 2024 – décembre 2024		Suivi de la mise en ligne d'un outil ouvert aux membres de Fratel sur la représentation de la couverture et la qualité de service